



25 juin 2012

Mesures prises pour faire face à l'augmentation de la charge de travail des Offices des poursuites et faillites

(IVS).- Les Offices des poursuites et faillites ont été confrontés ces dernières années à une importante progression de leur volume d'affaires. Alors que leur effectif est resté stable depuis l'étatisation en 2009, le nombre de réquisitions de poursuites introduites a augmenté de 20% (+25'689) et celui des ouvertures de faillites a crû de 40% (+104). Après un examen détaillé de la situation, le Conseil d'Etat a décidé d'allouer aux Offices des moyens supplémentaires et de procéder à des mesures de rationalisation devant leur permettre de continuer à assurer des prestations de qualité.

Sur proposition de la cheffe de Département Esther Waeber-Kalbermatten, le Conseil d'Etat a autorisé un renfort en personnel, intégralement financé par un revenu net de fonctionnement en forte hausse (+ 1,8 millions en 2011). Ces postes seront prioritairement affectés à la mise en place d'une centrale téléphonique ainsi que d'un back office centralisé permettant d'engager ces ressources avec plus de souplesse, en fonction des priorités.

Il a également décidé de mettre en œuvre diverses mesures de rationalisation. Il s'agit notamment :

- d'adapter, d'ici au 1^{er} janvier 2013, les applications informatiques de l'Office cantonal du contentieux financier pour qu'il soit en mesure de remettre aux Offices, sous forme électronique, toutes les réquisitions de poursuites introduites par l'Etat du Valais (env. 36'000/année). Cet échange informatisé permettra aux deux partenaires de gagner un temps précieux puisqu'il mettra un terme à des doubles saisies ;
- de centraliser les impressions de masse au Service cantonal de l'informatique afin de pouvoir bénéficier des outils de production pour l'impression, la mise sous pli et l'affranchissement ;
- de souscrire au Service de distribution spéciale des actes de poursuite proposé par La Poste Suisse, permettant d'améliorer l'efficacité de la procédure de notification ;
- de mettre en place un guichet virtuel pour la commande d'attestations de solvabilité depuis Internet, ceci afin d'améliorer le service à la clientèle tout en déchargeant les guichets des offices.

Ces mesures seront mises en place de manière progressive durant les 18 mois à venir et permettront aux Offices d'affronter l'avenir avec plus de sérénité.

Note aux rédactions

Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous adresser à la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermatten - 079 248 07 80